



Normes pour le programme: Techniques des services en loisirs

Ces normes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Techniques des services en loisirs (code MFCU 52203) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Février 2014

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes

Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation

Ministère des Collèges et Universités

Courriel : pseu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014

ISBN **978-1-4606-3618-3** (PDF)

This document is also available in English

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale;
- des coordonnateurs du programme Techniques des services en loisirs pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soient Christine Foster de Algonquin College et Louise Campagna de La Cité collégiale;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration ou de révision et d'adaptation des normes en langue française;
- des membres des comités consultatifs de programme pour leur contribution et leur appui.

Table des matières

I. Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Glossaire	18
III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	20
Contexte	20
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	20
Application et Mise en œuvre	21
IV. La formation générale	24
Exigences	24
But	24
Thèmes	25

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Techniques des services en loisirs offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 52203) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collègues de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou

d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Techniques des services en loisirs. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le [ministère de la Formation et des Collèges et Universités](#).

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services en loisirs doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Techniques des services en loisirs prépare les personnes diplômées à travailler avec des clientèles de tous âges. Au terme du programme, elles seront aptes à développer et soutenir des sites récréatifs* et des parcs, ainsi que des programmes et des activités de loisirs* et de santé globale* qui soient inclusifs*, pertinents d'un point de vue culturel et accessibles*, et qui de plus tiennent compte de la diversité, d'un mode de vie sain* et de la protection de l'environnement naturel, tout en favorisant une meilleure qualité de vie, tant sur le plan individuel que collectif.

Les personnes diplômées du programme Techniques des services en loisirs travaillent à divers titres, notamment à la gestion et à la coordination de programmes, à la direction d'activités, ainsi qu'à la promotion des loisirs* et de la santé. Elles sont employées dans divers milieux, notamment des sites récréatifs*, des centres artistiques, culturels, aquatiques et sportifs, des centres pour les aînés, des sites extérieurs tels que des centres d'éducation à l'environnement, des camps, des parcs et des organisations sportives, ainsi que dans le tourisme, notamment les centres de villégiature, les croisières et le tourisme d'aventure. Ces milieux de travail peuvent être des organismes à but non lucratif, des entreprises commerciales ou privées ou des organismes gouvernementaux.

Les personnes diplômées font la promotion des bienfaits des loisirs* et d'un mode de vie sain* grâce aux principes de marketing et aux technologies de communication actuelles. Elles appliquent les compétences nécessaires en service à la clientèle, en programmation, en administration, en finance, en planification et en entrepreneuriat social* qui leur permettront d'occuper un poste de premier niveau dans le domaine du loisir. Elles font preuve de leadership et appliquent leurs compétences en animation afin de travailler de manière efficace avec une variété de personnes, de groupes, de membres du personnel et de bénévoles.

Par le biais de la collaboration avec les partenaires communautaires et de la mobilisation des citoyens et des groupes, les personnes diplômées du programme mettent en pratique leur habileté à bâtir des relations afin de

contribuer au développement de communautés en santé* dynamiques et actives.

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services en loisirs peuvent profiter de possibilités offertes en vue d'acquérir des connaissances plus spécialisées (p. ex., dans les domaines des loisirs thérapeutiques, de la gestion de projets spéciaux, de l'administration sportive, des loisirs* de plein air, de l'activité physique, du tourisme, de l'industrie hôtelière et du leadership chez les jeunes). Pour obtenir plus de renseignements, les personnes intéressées doivent communiquer avec les collèges et les universités.

Note de fin de texte :

Le *Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert* tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert
<http://www.ontransfer.ca>

**Voir le glossaire*

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Techniques des services en loisirs (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

- 1. élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes et des activités de loisirs* et de santé globale* pour les personnes, les groupes et les communautés qui soient inclusifs*, qui répondent aux besoins, aux intérêts et aux capacités évalués, qui utilisent les ressources disponibles, et qui intègrent les meilleures pratiques.**
- 2. mettre en pratique ses compétences administratives et en service à la clientèle pour appuyer la prestation des programmes, des activités et des services de loisirs* et de santé globale*.**
- 3. analyser, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de marketing pour des programmes, des activités, des services et des sites récréatifs* afin de rejoindre des individus, des groupes et des communautés diversifiés en utilisant les technologies de communication actuelles.**
- 4. contribuer à l'élaboration des programmes, des activités et des services de loisirs* et de santé globale* financièrement viables et responsables en utilisant les pratiques et principes actuels et pertinents des domaines des affaires, de la finance et de l'entrepreneuriat social*.**
- 5. superviser, diriger et appuyer le développement du personnel et des bénévoles impliqués dans les programmes, les activités et les services de loisirs* et de santé globale*.**
- 6. mettre en application des pratiques de sécurité et d'accessibilité afin d'exploiter et d'administrer de manière efficace des sites récréatifs* et des milieux de loisirs*.**
- 7. promouvoir les bienfaits et l'importance des loisirs* et d'un mode de vie sain*, et recommander des programmes, des activités et des services inclusifs* aux personnes et aux groupes.**
- 8. appliquer des stratégies de développement communautaire* qui mobilisent les citoyens et les partenaires communautaires, tout en favorisant des communautés en santé*.**

- 9. élaborer des stratégies de développement personnel et de perfectionnement professionnel sur une base continue en tant que professionnel du domaine des loisirs*.**

**Voir le glossaire*

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes et des activités de loisirs* et de santé globale* pour les personnes, les groupes et les communautés qui soient inclusifs*, qui répondent aux besoins, aux intérêts et aux capacités évalués, qui utilisent les ressources disponibles, et qui intègrent les meilleures pratiques.

Éléments de performance

- Élaborer des principes, des buts, des objectifs et des échéanciers appropriés conformément aux meilleures pratiques;
- Évaluer les besoins en matière de loisirs* et de santé globale*; d'une clientèle diversifiée, y compris de groupes cibles particuliers comme les jeunes à risque, les aînés, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés et les membres de communautés culturelles variées;
- Effectuer la recherche des données démographiques, des indicateurs communautaires et des déterminants sociaux de la santé afin d'identifier les besoins de la collectivité en matière de programmes;
- Appliquer les principes de croissance et de développement des personnes aux différents stades de vie*, les théories sur les changements au plan personnel et les méthodes de réduction des préjudices;
- Harmoniser les programmes avec les normes de qualité de l'industrie;
- Déterminer les obstacles (p. ex., situation économique, discrimination, état de santé, capacités physiques) et les contraintes susceptibles d'entraver la participation aux programmes, aux activités et aux services de loisirs* et de santé globale*, et mettre en œuvre des stratégies d'intégration* et de changement positif;
- Appliquer les notions d'intégration* et d'accessibilité à la philosophie, aux politiques et aux pratiques des programmes et des services;
- Incorporer les évaluations individuelles et collectives des participants et reconnaître l'incidence sur les participants de certains facteurs comme l'état de santé, la spiritualité et les conditions sociales, affectives et cognitives lors de l'adaptation des programmes;
- Mobiliser les personnes et les collectivités pour la planification des programmes;
- Mettre en œuvre des stratégies qui assurent la pertinence au plan culturel des programmes et des services offerts aux participants;
- Faire preuve de flexibilité dans l'offre de programmes, notamment en ce qui concerne l'inscription, l'horaire et le lieu;
- Harmoniser les programmes actuels et futurs au plan stratégique de l'organisation et aux meilleures pratiques en matière de programmes de

- loisirs* et de santé globale* ;
- Évaluer les besoins en sites récréatifs*, en équipement, en approvisionnement et en fournitures nécessaires aux programmes;
 - Collaborer avec d'autres professionnels, organismes et associations à la planification et mettre en œuvre des programmes de loisirs* et de santé globale*.
 - Déterminer les ressources individuelles et communautaires nécessaires à la prestation de services de loisirs* et de santé globale* et y avoir recours;
 - Diriger les membres de l'équipe pour la planification et la prestation de programmes de loisirs* et de santé globale*;
 - Utiliser des outils, des techniques et des mesures quantitatives et qualitatives de la performance dans le but d'orienter la conception de nouveaux programmes et activités ou la modification de ceux déjà existants.

**Voir le glossaire*

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

mettre en pratique ses compétences administratives et en service à la clientèle pour appuyer la prestation des programmes, des activités et des services de loisirs* et de santé globale*.

Éléments de performance

- Créer et tenir à jour des dossiers, tant sur papier que sur support électronique, qui soient exacts, concis, bien classés et accessibles*;
- Préserver le caractère privé et confidentiel des renseignements concernant les clients;
- Sélectionner et utiliser les différentes technologies actuelles, notamment les logiciels de traitement de texte et de présentation, les tableurs électroniques et les logiciels du domaine du loisir*;
- Planifier et animer des réunions accessibles* en appliquant ses compétences en techniques d'animation, en communication et en présentation;
- Communiquer avec les différents groupes de façon claire, cohérente, professionnelle et appropriée, à l'oral comme à l'écrit;
- Appliquer des techniques efficaces de prise de décisions et de gestion de temps;
- Faire preuve de créativité dans la résolution de problèmes relatifs aux activités quotidiennes des programmes et des services de loisirs* et de santé globale*;
- Mettre à profit ses connaissances de la structure et du fonctionnement des organismes privés, gouvernementaux, commerciaux et à but non lucratif afin d'appuyer les programmes et les services de loisirs* et de santé globale*;
- Appliquer les principes d'éthique et d'imputabilité quant aux normes de programmation, au consentement éclairé, aux assurances, à la responsabilité civile et à la gestion de risques;
- Faire la promotion du service à la clientèle et de la prestation des programmes.

* *Voir le glossaire*

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

analyser, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de marketing pour des programmes, des activités, des services et des sites récréatifs* afin de rejoindre des individus, des groupes et des communautés diversifiés en utilisant les technologies de communication actuelles.

Éléments de performance

- Effectuer des études de marché de base et les analyser afin d'identifier les marchés potentiels pour les programmes, les activités, les services et les sites récréatifs* ;
- Établir et utiliser les ressources pertinentes pour un marketing efficace;
- Identifier et utiliser la recherche en marketing en vue de promouvoir les programmes et services de loisirs* et de santé globale*;
- Contribuer à l'élaboration d'un plan de marketing axé sur les bénéfices et sur une culture de l'excellence de la qualité du service;
- Promouvoir l'ensemble des possibilités et des caractéristiques des sites récréatifs* et des lieux de loisirs*;
- Élaborer des stratégies de marketing et de communication rentables aux fins de relations publiques et de publicité en fonction du public cible en matière de programmes et services de loisirs* et de santé globale*;
- Développer du matériel promotionnel, accessible* pour tous, au moyen de modes de communication variés, tant imprimé qu'électronique, notamment les médias sociaux;
- Travailler en partenariat avec les départements de communications corporatives disponibles;
- Développer et entretenir des relations avec les personnes-clés du milieu communautaire pour promouvoir les bienfaits des initiatives de loisirs* et de santé globale*.

* Voir le glossaire

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

contribuer à l'élaboration des programmes, des activités et des services de loisirs* et de santé globale* financièrement viables et responsables en utilisant les pratiques et principes actuels et pertinents des domaines des affaires, de la finance et de l'entrepreneuriat social*.

Éléments de performance

- Déterminer et mettre en œuvre, en fonction du type d'organisme (p. ex., privé, gouvernemental, commercial, à but non lucratif), des stratégies appropriées pour générer des revenus;
- Trouver des sources de subventions et préparer des soumissions pour les obtenir, en mettant l'accent sur les bienfaits des loisirs* et d'un mode de vie sain*;
- Contribuer à l'élaboration des budgets relatifs aux programmes, aux activités et aux services qui permettent de prévoir et d'évaluer les dépenses et les revenus et de tenir des dossiers financiers exacts;
- Mesurer les indicateurs de base en matière de retombées économiques, d'impacts sociaux et d'impacts sur la qualité de la vie des services et des programmes de loisirs* et de santé globale*;
- Collaborer à la préparation de soumissions et à la mise en œuvre de stratégies novatrices* et créatives dans le but de produire des revenus (p. ex., les programmes de commandite, les partenariats, les levées de fonds, les sources de financement pour les clients et les subventions);
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies visant à consolider les alliances, les commandites et les partenariats avec les intervenants, tant internes qu'externes;
- Participer à l'élaboration de plans d'affaires pour des programmes et des services de loisirs* et de santé globale* novateurs* et pour ceux déjà existants;
- Appliquer les principes de l'entrepreneuriat social* à la conception et à la prestation de programmes et de services de loisirs* et de santé globale* novateurs*;
- Effectuer une analyse des coûts, des risques et des bénéfices des projets visant à générer des revenus;
- Calculer les prix et les frais d'utilisation nécessaires afin d'assurer la viabilité des programmes et des services;
- Réviser les études, les tendances et les enjeux démographiques, et déterminer leur incidence sur l'élaboration de nouveaux programmes et services viables du point de vue financier.

* Voir le glossaire

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

superviser, diriger et appuyer le développement du personnel et des bénévoles impliqués dans les programmes, les activités et les services de loisirs* et de santé globale*.

Éléments de performance

- Recruter, sélectionner, orienter, former, encadrer, motiver et évaluer le rendement du personnel et des bénévoles;
- Évaluer le comportement attendu de chaque membre du groupe en fonction de son rôle et déterminer le soutien nécessaire;
- Faciliter les échanges entre les personnes et au sein du groupe afin de soutenir le travail d'équipe de manière efficace;
- Adopter un rôle de leader approprié en fonction du contexte, de la maturité et du comportement des membres du groupe;
- Déterminer et reconnaître les rôles, les responsabilités et l'apport de tous les membres de l'équipe;
- Appliquer des techniques de supervision et de direction, y compris celles de responsabilisation, de résolution des conflits, de prise de décisions, de délégation de pouvoirs, d'animation de groupes, de gestion du risque et de diligence raisonnable;
- Appliquer des stratégies destinées à faciliter et à gérer le changement;
- Identifier et respecter les lois et les politiques applicables à la supervision du personnel et des bénévoles (p. ex., la Loi de 2000 sur les normes d'emploi de l'Ontario, la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario, 1990, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (projet de loi 168), la Charte canadienne des droits et libertés, 1982 , et le Code des droits de la personne de l'Ontario, 1989 (révisé en 2000));
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques et de procédures organisationnelles en matière de ressources humaines;
- Promouvoir un engagement significatif des bénévoles par l'application des principes et des pratiques du bénévolat tel que décrit dans les directives, les codes et les normes professionnelles comme p. ex., le Code canadien du bénévolat (2012);
- Identifier et offrir des possibilités de développement personnel et de perfectionnement professionnel pour le personnel et les bénévoles.

* *Voir le glossaire*

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

mettre en application des pratiques de sécurité et d'accessibilité afin d'exploiter et d'administrer de manière efficace des sites récréatifs* et des milieux de loisirs*

Éléments de performance

- Participer à la conception et à la mise sur pied de sites récréatifs* sécuritaires et accessibles*;
- Contribuer à la planification de projet et à l'administration de sites récréatifs* intérieurs et extérieurs;
- Mettre en application les diverses fonctions ayant trait à l'exploitation et à l'entretien de sites récréatifs*;
- Mettre en œuvre des stratégies qui assurent que les sites récréatifs* soient accessibles* et sans obstacle de manière à favoriser la pleine participation aux programmes et aux activités de loisirs* et de santé globale*;
- Mettre en œuvre des stratégies ayant trait à la sécurité, notamment des procédures de bouclage des installations et de mesures d'urgence;
- Respecter les normes, les politiques, les lois et les règlements pertinents régissant l'exploitation et l'entretien sécuritaires des sites récréatifs* (p. ex., la Loi sur la santé et la sécurité au travail, 1990, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, le Code du bâtiment, les règlements relatifs aux incendies et les procédures d'entretien des piscines et des patinoires);
- Recourir à diverses approches relatives à l'établissement de l'horaire des activités pour optimiser l'utilisation des sites récréatifs*;
- Identifier les lacunes dans les cibles d'utilisation des installations et identifier un plan de rechange;
- Appliquer des stratégies de conservation de l'énergie et de protection de l'environnement dans l'exploitation des sites récréatifs*;
- Évaluer la possibilité d'utiliser des sites récréatifs* non traditionnels de façon créative pour les loisirs* intérieurs et extérieurs;
- Participer à la planification des sites récréatifs*.

* *Voir le glossaire*

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

promouvoir les bienfaits et l'importance des loisirs* et d'un mode de vie sain*, et recommander des programmes, des activités et des services inclusifs* aux personnes et aux groupes.

Éléments de performance

- Identifier et comparer les philosophies et les théories du loisir* et de la santé globale* selon une perspective historique et contemporaine;
- Expliquer les bienfaits des loisirs* et d'un mode de vie sain* sur l'amélioration de la qualité de vie;
- Choisir et utiliser les stratégies, les outils et les modèles appropriés pour la promotion de la sensibilisation aux loisirs* et à la santé globale*, à la fois de manière indépendante et au moyen de partenariats stratégiques;
- Planifier, présenter et évaluer des exposés sur les bienfaits des loisirs* et de saines habitudes de vie* convenant à divers auditoires;
- Faire connaître les possibilités en matière de loisirs* et de santé globale* à différents groupes cibles, y compris les jeunes à risque, les aînés, les personnes ayant des besoins divers et les membres de communautés culturelles;
- Associer les bienfaits d'une approche holistique au bien-être personnel et à un mode de vie sain*;
- Faciliter la sensibilisation des personnes et des fournisseurs de soins à l'importance d'un programme de loisirs* et de promotion de la santé adapté au stade de développement de la personne;
- Faire connaître les bienfaits des programmes de loisirs* et de promotion de la santé en milieu de travail;
- Identifier le rôle du conseiller en matière de loisirs* et de santé globale* et le processus d'aiguillage vers d'autres professionnels, (i.e., des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des fournisseurs de services communautaires);
- Recommander les programmes, les services et les ressources selon les besoins, les capacités, les intérêts et les pratiques culturelles identifiés.

**Voir le glossaire*

8. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

appliquer des stratégies de développement communautaire* qui mobilisent les citoyens et les partenaires communautaires, tout en favorisant des communautés en santé*.

Éléments de performance

- Appliquer ses compétences à établir des relations pour rejoindre les citoyens et les groupes communautaires et pour obtenir leur participation pour la planification et la prestation de programmes, d'activités et de services de loisirs* et de santé globale*;
- Colliger et analyser les renseignements relatifs aux tendances actuelles en matière de programmes et services de loisirs* et de santé globale* par la recherche et la consultation;
- Élaborer et utiliser des stratégies permettant d'identifier les principaux intervenants et ressources dans la communauté;
- Aider les groupes communautaires à obtenir le soutien et les ressources dont ils ont besoin en matière d'initiatives de loisirs et de santé globale*;
- Appliquer ses connaissances des principes et des valeurs reliés au développement communautaire* (p. ex. défense des intérêts, action coopérative et communautés en santé*) afin d'aider les personnes et les groupes à gérer le changement et à atteindre leurs objectifs;
- Mobiliser les citoyens et les groupes communautaires dans le but de résoudre des problèmes, de prendre des décisions et de résoudre des conflits en ce qui a trait aux programmes, aux activités et aux services de loisirs* et de santé globale*;
- Fournir la possibilité aux individus et aux groupes d'assumer leur leadership en matière d'initiatives de loisirs* et de santé globale*;
- Contribuer aux partenariats communautaires et aux alliances stratégiques dans les programmes, les activités et les services de loisirs* et de santé globale*;
- Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'analyse des méthodes d'évaluation des besoins communautaires en matière de programmes et de services de loisirs* et de santé globale*;
- Appliquer, de concert avec d'autres personnes, un processus de planification approprié pour appuyer les initiatives de développement communautaire* (p. ex., déterminer les résultats, les buts et les objectifs recherchés; utiliser des outils et des ressources de planification; définir des mandats, évaluer les processus, mettre au point des techniques d'évaluation);
- Maintenir des partenariats avec les organismes gouvernementaux et de loisirs* et autres organisations pour promouvoir les services et les programmes de loisirs* et de santé globale* communautaires.

* Voir le glossaire

9. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

élaborer des stratégies de développement personnel et de perfectionnement professionnel sur une base continue en tant que professionnel du domaine des loisirs*.

Éléments de performance

- Élaborer et exprimer sa philosophie personnelle des loisirs* et d'un mode de vie sain*;
- Identifier et discuter les éléments essentiels du professionnalisme;
- Identifier la raison d'être et l'importance des associations professionnelles du domaine du loisir à l'échelle communautaire, régionale, provinciale et nationale;
- Déterminer le code de conduite, l'éthique professionnelle et les valeurs du milieu de travail qui s'appliquent, et s'y conformer;
- Identifier et surveiller les tendances et les questions d'actualité influant sur les services de loisirs* et de santé globale*;
- Déterminer, analyser et mettre en œuvre les pratiques exemplaires dans les programmes et les services de loisirs* et de santé globale*;
- Parfaire ses compétences en tant que professionnel du domaine du loisir* grâce à la réflexion critique, à l'autoévaluation et à l'évaluation par les pairs, ainsi que par la pratique interprofessionnelle;
- Recenser les ressources et les possibilités de perfectionnement professionnel qui contribuent à la croissance personnelle et professionnelle, (p. ex. la formation, le perfectionnement des compétences, les ateliers, les conférences et la certification professionnelle) et les exploiter;
- Cibler des connaissances et des habiletés de la profession qui sont transférables à d'autres professions;
- Recourir à des stratégies de gestion de vie* afin de maintenir un mode de vie sain* et l'efficacité personnelle;
- Se présenter grâce à des outils professionnels qui reflètent le mieux possible ses connaissances, ses compétences, ses qualités et son expérience (p. ex., curriculum vitae, portfolio, portfolio électronique, entrevue, médias sociaux, communautés en ligne et page Web);
- Établir et maintenir des liens avec d'autres professionnels du domaine et prestataires de services de loisirs*;
- Plaider en faveur du domaine des loisirs*.

* Voir le glossaire

Glossaire

Accessible – Conformément à la Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO), les organisations du secteur public doivent prendre en compte les critères et options d’accessibilité lors de l’élaboration et de la mise en œuvre de biens, de services ou d’installations, notamment des formats accessibles et des aides à la communication (p. ex. en utilisant, sur demande et dans les plus brefs délais, différents types de support, tels que des imprimés en gros caractères, en braille, appareil de télécommunication pour personnes sourdes, ATS etc.), des renseignements sur les mesures ou plans d’urgence ou la sécurité publique et des sites et contenus Web accessibles.

Communautés en santé – Communautés qui intègre les buts sociaux, économiques et environnementaux et qui se fondent sur le principe selon lequel les individus et leur communauté sont inter-reliés et atteignent leur plein potentiel lorsqu’ils prennent le contrôle des facteurs déterminant leur santé physique et mentale ainsi que leur bien-être social. Elles sont caractérisées par l’engagement communautaire, la participation multisectorielle et la prise de décision partagée. Les professionnels en loisirs se joignent aux citoyens, aux membres des groupes communautaires, aux représentants gouvernementaux et aux professionnels de la santé, des services sociaux, ou d’autres secteurs afin de participer aux initiatives visant l’appui au développement de communautés en santé. (Adapté de Coalition des communautés en santé de l’Ontario, CCSO, 2010)

Croissance et développement des personnes aux différents stades de vie – Amélioration progressive des compétences personnelles au plan physique, social, affectif et cognitif à toutes les étapes de vie et de développement, de la petite enfance au troisième âge.

Développement communautaire – Responsabilisation des collectivités par le biais de groupes organisés qui agissent collectivement en vue de prendre en charge les décisions, les projets, les programmes et les politiques qui les touchent globalement. Le développement communautaire comprend le développement de la conscience communautaire dans lequel les professionnels des services de loisirs*, à titre d’agents de changement, favorisent le renforcement des capacités des personnes, des groupes et des organisations. (adapté de Herchmer, Brenda, 2011. *Recreation and Parks: Examining Our Community Building Value Proposition*. Sommet national des loisirs)

Entreprenariat social – Capacité et volonté de mettre sur pied, d’organiser et de gérer un projet harmonisé avec la mission sociale et les objectifs stratégiques de l’organisation. L’entreprenariat social est caractérisé par l’innovation, la pensée stratégique et la création de valeur sociale.

Innovation (novateur) – une approche nouvelle et unique pour la planification de programmes et de services, fondée sur la prévision des tendances et besoins.

Intégration (inclusif) – Principe d'équité selon lequel toutes les personnes dans la société doivent avoir accès aux mêmes possibilités, sans égard à leurs capacités, à leur situation socio-économique, à leur âge, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur religion, à leur ethnicité et à leurs antécédents culturels.

Loisirs – Ensemble d'activités auxquelles les personnes participent dans leurs temps libres, qui ne sont liées ni au travail ni aux tâches quotidiennes, et qui ont pour but de rendre la vie plus intéressante, agréable et satisfaisante. Les loisirs sont réputés avoir des effets sociaux positifs sur les personnes, les groupes et la collectivité.

Mode de vie sain – Mode de vie actif tout au long de la vie qui joue un rôle important dans le maintien de la santé, du bien-être et de la qualité de vie et qui est recommandé aux personnes de tous âges et à leur famille, quel que soit leur capacité physique et leur milieu social. (adapté de l'Agence de la santé publique du Canada, 2013).

Santé globale – État multidimensionnel (physique, affectif, psychologique, social, intellectuel, professionnel et environnemental) relatif au sentiment général de santé, de qualité de vie et de bien-être.

Sites récréatifs – Lieux où des activités de loisirs se déroulent, notamment les centres récréatifs et sportifs, les piscines, les centres pour les aînés, les centres dédiés aux arts et à la culture, les sites extérieurs tels que des centres d'éducation à l'environnement, des camps et des parcs, ainsi que dans l'industrie touristique (p. ex., centres de villégiatures, croisières et tourisme d'aventure).

Stratégies de gestion de vie – Approches relatives aux habitudes, aux choix de vie et aux comportements quotidiens, notamment la gestion de la santé, de la santé globale et du stress.

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services en loisirs doivent démontrer qu'elles ont atteint les neuf résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;</i> 2. <i>répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;</i> 3. <i>communiquer oralement et par écrit en anglais ;</i>
LES MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>exécuter des opérations mathématiques avec précision;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;</i> 2. <i>utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;</i>
LA GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;</i> 2. <i>analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;</i>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;</i> 2. <i>interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;</i> 3. <i>affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;</i> 2. <i>assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</i>

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services en loisirs doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une

manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.